

# MENTIONS LEGALES ET CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE L'APPLICATION EUGENIE

**L'Application EUGENIE est la propriété de la société NEXITY - Société anonyme au capital de 280 648 620 euros - Siège Social : 19, rue de Vienne – TSA 50029 - 75801 PARIS Cedex 08 - 444 346 795 RCS Paris - Téléphone : 01.85.55.10.00**

**Directeur de la publication :**

Alain DININ, Président Directeur Général de NEXITY

**Hébergement :**

OVH - SAS au capital de 10 059 500 €

RCS Lille Métropole 424 761 419 00045

Code APE 6202A

N° TVA : FR 22 424 761 419

Siège social : 2 rue Kellermann - 59100 Roubaix - France.

Téléphone : 08.203.203.63

## 1. OBJET

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation ont pour objet de définir les modalités de mise à disposition de l'Application Eugénie via Apple Store ou Google Play, et les conditions d'utilisation de l'Application par l'Utilisateur.

Les Conditions Générales d'Utilisation s'appliquent à toute utilisation de l'Application par un Utilisateur.

Les termes précédés d'une majuscule sont définis à l'article « Définitions ».

## 2. DÉFINITIONS

**Application** : désigne l'application Eugénie conçue, développée et exploitée par la Société qui est téléchargeable via les plateformes de téléchargement d'applications pour smartphone : « App Store » ou « Google Play ». L'Application est gratuite, à l'exception des services payants expressément identifiés comme tels dans les présentes conditions générales.

**Compte Eugénie** : Compte Utilisateur sécurisé et créé par l'Utilisateur pour accéder à l'Application Eugénie en donnant son nom, prénom, année de naissance (facultatif), statut (locataire ou propriétaire), numéro de résidence Eugénie, téléphone mobile (facultatif), et leurs identifiants (mail et mot de passe), photo (facultatif). La création du compte Eugénie donne accès à toutes les fonctionnalités de l'Application, mais ne donne pas accès aux fonctionnalités de la domotique.

**Compte domotique principal :** Compte Utilisateur sécurisé et créé par l'Utilisateur au sein de l'Application via un QR code ou un numéro de série (présents sur la boîtier domotique présent dans le tableau électrique). Le Compte domotique principal ainsi créé associe le Compte Eugénie avec le logement connecté (la domotique). Ce Compte domotique principal permet d'accéder aux fonctionnalités de l'application liées au logement connecté. Le Compte domotique principal est le premier compte rattaché au logement connecté. Celui-ci pourra décider d'accepter ou refuser la création de Comptes domotiques secondaires. Le Compte domotique principal a accès aux Comptes domotiques secondaires, c'est-à-dire qu'il peut visualiser l'ensemble des Comptes domotiques secondaires acceptés ou en attente d'acceptation, mais n'accède pas à leurs données. Par ailleurs, il n'y a qu'un Compte domotique principal par logement. Un nouveau Compte domotique principal ne peut être créé qu'après la suppression du Compte domotique principal précédent, et seulement avec l'autorisation de ce dernier. L'étanchéité logique entre l'ensemble des comptes est assurée techniquement.

**Compte domotique secondaire :** Compte domotique qui présente les mêmes caractéristiques que le Compte domotique principal, à l'exception du fait qu'il doit être accepté par le Compte domotique principal pour être créé et ainsi bénéficier des fonctionnalités de logement connecté. Le Compte domotique secondaire ne peut pas visualiser les autres Comptes domotiques secondaires rattachés au même Compte domotique principal. Il peut en revanche visualiser le Compte domotique principal auquel il est rattaché, mais n'accède pas à ses données.

**Compte alarme/télésurveillance :** désigne le compte qu'un Utilisateur crée directement auprès du partenaire IMA PROTECT en donnant son nom, prénom, email et en choisissant un mot de passe personnel et confidentiel. Ce Compte permet de bénéficier des fonctionnalités de l'alarme/télésurveillance dans les conditions des présentes Conditions générales d'utilisation.

**Logement connecté ou domotique :** fonctionnalités de l'Application permettant de piloter à distance les objets connectés du logement, ainsi que de bénéficier des fonctionnalités du Compte domotique principal et des Comptes domotiques secondaires dans les conditions précisées aux présentes Conditions générales d'utilisation. La domotique comprend les objets connectés intégrés dans le logement livré par une société du Groupe Nexity tel que précisé dans la définition d'Utilisateur. Tout autre objet intégré au logement postérieurement à la livraison ne peut être ajouté à l'Application.

**Services :** désigne tous les services et fonctionnalités accessibles via l'Application.

**Société ou Nexity :** désigne la société Nexity S.A, société anonyme au capital de 280 648 620 euros dont le siège social est situé 19 rue de Vienne, TSA 50029 75801 PARIS cedex 08.

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 444 346 795.

Email de contact : [eugenie@nexity.fr](mailto:eugenie@nexity.fr)

Téléphone de contact : 01 85 55 10 85

TVA n° FR49444346795

Adresse de l'assureur :

**Allianz IARD** – Entreprise régie par le Code des assurances.

SA au capital de 991.967.200 euros - 542 110 291 RCS Paris - N° TVA : FR76 542 110 291 –

Siège social : 1, cours Michelet CS30051

92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Etendue géographique de l'assurance, la garantie s'applique aux sinistres survenus au cours ou du fait de prestations de services auxquelles vous vous êtes engagé vis-à-vis de clients situés dans les pays suivants :

France métropolitaine, DOM-TOM, Principautés de Monaco et d'Andorre, Etats membres de l'Union Européenne, Suisse, Norvège, Vatican, Liechtenstein, et San Marin.

**NEXITY LAMY** - Société par actions simplifiée au capital de 219 388 000 euros - Siège Social : 19 rue de Vienne - TSA 10034 - 75801 PARIS Cedex 08 - SIREN 487 530 099 RCS PARIS. APE 6832A. Carte professionnelle N°CPI 7501 2015 000 001 224 délivrée par la CCI de Paris île de France le 20/10/2015 et portant sur les activités de Transaction sur immeubles et fonds de commerce, Gestion immobilière, Prestations touristiques et Syndic de copropriété -Garanties Financières : Compagnie Européenne de Garanties et Cautions "SOCAMAB" : 16 rue Hoche, Tour Kupka B – TSA 39999, 92919 La Défense Cedex.

**Utilisateur** : désigne toute personne physique qui télécharge et utilise l'Application et ses Services dans le cadre d'un usage strictement privé et non commercial, dès lors que l'Utilisateur occupe à titre légitime un logement connecté et lié à l'Application Eugénie, dont le promoteur est une société du Groupe NEXITY. La liste des logements connectés est régulièrement actualisée et figure sur [www.nexity.fr](http://www.nexity.fr).

### 3. CONDITIONS PREALABLES D'ACCES AUX SERVICES

L'Application est réservée aux Utilisateurs.

Avant d'utiliser l'Application, l'Utilisateur devra s'assurer qu'il dispose des prérequis techniques nécessaires à son fonctionnement :

- une connexion internet haut débit ou très haut débit (indispensables pour le fonctionnement de l'Application)
- un dispositif domotique local Eugénie connecté à la box internet via un câble Ethernet,
- une alimentation électrique des équipements via secteur ou via piles (en fonction des équipements),
- un Terminal (smartphone, tablette) sous iOS 9+ ou Android 4.4+. L'Utilisateur doit s'assurer de la compatibilité de ses équipements avec l'Application (voir la compatibilité dans la définition de l'Application). Nexity ne saurait être tenue pour responsable des incompatibilités entre les équipements de l'Utilisateur et l'Application,
- le numéro de résidence Eugénie (code à 5 chiffres présent sur le tableau électrique de son logement)

Le Terminal ainsi que le réseau internet ou mobile permettant l'accès à l'Application sont à la charge exclusive de l'Utilisateur, de même que les frais de communications induits par leur utilisation.

L'Utilisateur devra prendre toute disposition pour que les raccordements aux réseaux électriques et tout autre raccordement nécessaire, soient constamment en état normal de fonctionnement.

L'Utilisateur pourra utiliser l'Application de n'importe où sous réserve de bénéficier d'une couverture internet (3G minimum) et des éventuels coûts qui pourraient lui être facturés par son opérateur. Toutefois l'attention de l'Utilisateur est attirée sur le fait qu'en dehors de la France Métropolitaine, Nexity ne saurait assurer un fonctionnement optimal des services proposés, et ce pour des raisons réglementaires et/ou techniques du pays dans lequel se trouve l'utilisateur.

Pour utiliser les Services, l'Utilisateur doit créer son Compte Utilisateur. Pour utiliser les Services du Logement connecté (domotique), l'Utilisateur doit créer son Compte domotique principal ou secondaire. Pour utiliser les Services de l'alarme/télé-surveillance, l'Utilisateur doit créer son Compte alarme/télé-surveillance.

Les identifiants de connexion à l'Application ainsi qu'au Compte domotique principal et aux Comptes domotiques secondaires sont personnels et confidentiels à l'Utilisateur. L'Utilisateur s'engage à les conserver secrets et à ne pas les divulguer à des tiers sous quelque forme que ce soit. Il est seul responsable de l'usage qui en est fait, sauf cas avéré de fraude. En cas de vol d'un des identifiants ou d'utilisation non autorisée de ses identifiants, l'Utilisateur en informera immédiatement la Société. La Société ne sera en aucun cas responsable de l'utilisation des identifiants de connexion par toute personne autre que l'Utilisateur.

Nexity s'engage à mettre en œuvre les mesures de sécurité appropriées pour assurer l'intégrité et la sécurité des données qui lui sont confiées. En particulier les données :

- sont hébergées sur le territoire de l'Union Européenne
- sont chiffrées (AES)
- sont redondées sur plusieurs sites géographiques
- ne sont accessibles qu'à travers un contrôle d'accès

#### 4. SERVICES

L'Application est exploitée par la Société.

L'Application permet à l'Utilisateur de :

##### 4.1. Accéder aux fonctionnalités du logement connecté

- **Si** l'Utilisateur crée un Compte domotique principal : accès à un espace de pilotage à distance des équipements connectés du logement :
  - Volets roulants : ouverture, fermeture (totale ou partielle) ;
  - Chauffage :
    - Thermostat : sélection du mode de chauffage (auto, confort, éco ou hors gel) que l'Utilisateur aura paramétré sur son thermostat physique ;
    - Radiateurs : sélection de la température (entre 4°C et 28°C) par pas de 0,5°C ;
  - Lumières : allumer ou éteindre les points lumineux du logement qui sont connectés ;
  - Détecteur de fumée : visualisation de l'état de l'équipement (marche/arrêt).

Ces mêmes fonctionnalités bénéficient aux Utilisateurs qui disposent d'un Compte domotique secondaire à condition que le Compte domotique principal a autorisé sa création. Il est expressément précisé que le Compte domotique principal est entièrement responsable des Comptes domotiques secondaires. La responsabilité de Nexity et ses partenaires ne pourra pas être recherchée à ce titre.

Le changement d'état des équipements connectés réalisé depuis l'Application (volets roulants, thermostat central, têtes thermostatiques, points d'éclairage) s'effectue de façon quasi instantanée en situation optimale avec une marge de tolérance d'une minute. Néanmoins, des problèmes de connexion internet, de coupure d'électricité, de batterie faible ou nulle, ou autres problèmes éventuels peuvent empêcher la réalisation de la commande souhaitée. Nexity et ses partenaires ne pourront être tenus responsables en cas de non changement d'état commandé depuis l'Application indépendant de leurs volontés.

Il se peut également que l'état d'un équipement (niveau d'ouverture d'un volet roulant connecté, allumage ou non d'un point lumineux, température de commande du thermostat ou d'une tête thermostatique, état du système d'alarme et état du détecteur de fumée) dans l'Application diverge de son état réel pour les mêmes raisons évoquées ci-dessus complété de la possibilité d'un changement d'état commandé en local qui ne sera pas remonté dans l'Application. Nexity et ses partenaires ne pourront être tenus responsables en cas de remontée d'un état dans l'Application non conforme à l'état actuel de l'équipement en local indépendants de leurs volontés.

##### 4.2. Accéder au suivi de la consommation électrique

Cette fonctionnalité n'est accessible qu'aux Utilisateurs disposant dans leur logement tel que livré par la société du Groupe Nexity d'un capteur de consommation électrique. Selon le cas, ce capteur est soit intégré dans le prix du logement, soit vendu à part dans les relations contractuelles qui lient directement le propriétaire du logement et la société du Groupe Nexity qui vend le logement. Il est expressément précisé qu'aucune contractualisation ne peut avoir lieu à ce titre au sein de l'Application.

Sous ces réserves, cette fonctionnalité permet de :

- Accéder à un suivi des consommations électriques du logement qui lui permettra de visualiser la consommation moyenne par jour, par mois ou par an (en kw/h ou en euros) ; A noter :
  - la consommation électrique affichée sur l'Application (kw/h) n'est pas contractuelle, elle est uniquement indicative ; il s'agit d'une information relevée par le capteur de consommation électrique, en aucun cas Nexity ne pourra être tenu responsable d'éventuels écarts entre l'information affichée dans l'Application (basée sur l'information relevée par le capteur) et les relevés réels réalisés par l'opérateur électrique
  - la consommation électrique en euros est une estimation basée sur les tarifs réglementés en vigueur (tarif Bleu, option Base, puissance 6 kVA). Elle est uniquement indicative et non contractuelle.

#### **4.3. Accéder aux petites annonces de la résidence**

- Accéder à un espace de mise en relation avec ses voisins (petites annonces, entraide, bricolage, animaux/plantes ...) :
  - Rédaction, publication et visualisation d'une annonce ;
  - Visualisation de toutes les annonces de la résidence ;
  - Possibilité de déclarer un intérêt, de contacter ou d'être contacté par un voisin ;
  - Visualisation des intérêts déclarés pour ses annonces.

L'objet de cette fonctionnalité est de permettre aux Utilisateurs de communiquer entre voisins et de les mettre en relation, à l'exclusion de tout avis des Utilisateurs sur les produits et les services de la Société et de ses filiales. Par ailleurs, il est expressément précisé qu'aucune contractualisation ne peut avoir lieu au sein de l'Application (son unique objectif est la mise en contact). Le contenu des annonces postées par l'Utilisateur relève de la responsabilité exclusive des Utilisateurs. La responsabilité de la Société ne pourra pas être recherchée à quelque titre que ce soit concernant ces contenus. La Société agit en qualité d'hébergeur des contenus des Utilisateurs et ne sera en aucun cas responsable, ni tenue de réparer un quelconque préjudice résultant de la rédaction, de l'envoi, la publication, la diffusion ou toute autre utilisation des contenus, sauf si elle a été informée du caractère litigieux de l'annonce hébergée, et sous réserve qu'elle n'a pas agi pour la supprimer. L'Utilisateur s'engage à garantir la Société contre toute action ou recours d'un tiers ayant pour objet les contenus publiés sur l'Application.

L'Utilisateur s'engage à ne pas créer de contenu dans l'Application de nature à déranger les autres occupants de sa résidence et donc à proscrire tout contenu à caractères sexuel, haineux, violent ou tout autre contenu de nature abusive. Par ailleurs, l'Utilisateur s'engage à respecter les critères suivants :

- Respect de la réglementation en vigueur
- Interdiction de contractualiser au sein de l'Application (l'unique objectif de l'Application est la mise en contact).
- Usage strictement privé et non commercial : **l'attention de l'Utilisateur est expressément attirée sur les sanctions encourues par lui s'il agit à titre professionnel, notamment l'art. L 132-2 du Code de la consommation :**

- **« Les pratiques commerciales trompeuses mentionnées aux articles L. 121-2 à L. 121-4 sont punies d'un emprisonnement de deux ans et d'une amende de 300 000 euros.  
Le montant de l'amende peut être porté, de manière proportionnée aux avantages tirés du délit, à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel, calculé sur les trois derniers chiffres d'affaires annuels connus à la date des faits, ou à 50 % des dépenses engagées pour la réalisation de la publicité ou de la pratique constituant ce délit. »**
- Absence de propos et/ou de mots illicites, notamment racistes, discriminatoires, de diffamation, d'injures, d'appel à la violence, d'incitation à commettre des faits contraires à la loi, d'homophobies, sexistes, mensongers etc.
- Respect des droits d'autrui, et notamment des droits de propriété intellectuelle
- Absence de données de tiers, que ce soit de manière directe ou indirecte, sans préjudice de ce qui précède
- Absence de contenu publicitaire de quelque nature que ce soit et sous quelque forme que ce soit
- Absence de liens vers d'autres sites ou applications
- Absence de contenus provocateurs ou créant artificiellement un débat ou une controverse, en détournant la finalité de la fonctionnalité
- Par ailleurs, l'Utilisateur s'engage à préciser dans ses éventuelles offres :

-le prix total des biens ou des services proposés, y compris, le cas échéant, tous les frais supplémentaires exigibles, sur la base du prix qu'il déclare ;

-le droit de rétractation lorsque les Utilisateurs entendent le prévoir dans leur éventuelle relation contractuelle ultérieure (hors Application), ou, à défaut, l'absence de droit de rétractation au sens de l'article L. 221-18 du Code de la consommation ;

-l'absence de garantie légale de conformité des biens mentionnée aux articles L. 217-4 et suivants du Code de la consommation, et l'application des dispositions des articles 1641 et suivants du code civil relatifs à la garantie des défauts de la chose vendue en cas d'une éventuelle relation contractuelle ultérieure (hors Application).

**L'attention de l'Utilisateur est expressément attirée sur les dispositions du code civil relatives au droit des obligations et de la responsabilité civile applicables à l'éventuelle relation contractuelle ultérieure :**  
[https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=D1F118BE20200650EFFBE052C03E60AE.tplgfr25s\\_2?idSectionTA=LEGISCTA000032040794&cidTexte=LEGITEXT000006070721&dateTexte=20180316](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=D1F118BE20200650EFFBE052C03E60AE.tplgfr25s_2?idSectionTA=LEGISCTA000032040794&cidTexte=LEGITEXT000006070721&dateTexte=20180316)

S'agissant des obligations des Utilisateurs en matière fiscale : il est fait application de l'article 171 AX du code général des impôts :  
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006069569&idArticle=LEGIARTI000006294303&dateTexte=&categorieLien=cid>

La publication de chaque annonce aura la durée de publication que l'Utilisateur a indiqué lors de la création de son annonce.

Si un Utilisateur considère un contenu comme abusif (ne respectant pas les présentes Conditions générales d'utilisation), il est invité à le signaler à la Société en remplissant un formulaire de demande de modération. La Société étudie la demande. Si le contenu signalé est non-abusif, il reste visible sur l'Application et son

auteur n'est pas notifié du signalement. Si le contenu est abusif, il n'est plus visible sur l'Application et son auteur est notifié du retrait.

#### **4.4. Accéder aux actus de la Résidence**

- Accéder aux actualités de la copropriété grâce aux informations fournies par le syndic Nexity Lamy

Cette fonctionnalité ne s'applique **que si** le syndic est NEXITY LAMY. Elle consiste en la communication des actualités de la copropriété, par le syndic aux Utilisateurs, via l'Application. Ces actualités sont communiquées par le syndic via l'Application, dans le cadre de l'exécution du mandat de syndic de NEXITY LAMY (dont la contractualisation s'effectue en dehors de l'Application).

#### **4.5. Accéder aux actus du Quartier**

- Accéder aux actualités du Quartier via un flux RSS aux seules fins de consultation/lecture, à l'exclusion de toute contractualisation de quelle que nature que ce soit. A noter : Nexity n'est pas responsable des informations publiées dans cette rubrique, il s'agit de données publiques librement accessibles.

#### **4.6. Accéder aux fonctionnalités d'alarme / télésurveillance du partenaire IMA Protect**

- **Si** l'Utilisateur accepte de souscrire à l'offre payante d'Ima Protect

Cette fonctionnalité n'est accessible qu'aux Utilisateurs ayant accepté de souscrire aux offres « TOUT INCLUS » et « A LA CARTE » d'IMA PROTECT. Ces offres sont disponibles directement auprès d'IMA PROTECT. Il est expressément précisé qu'aucune contractualisation ne peut avoir lieu au sein de l'Application (son unique objectif est la mise en contact).

**Ima Protect**, Société par actions simplifiée au capital de 1 300 000 €, dont le siège social est situé 10 rue Henri Picherit - BP 52347 - 44323 Nantes cedex 3, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 422 715 458 RCS Nantes, Représentée par son Président Inter Mutuelle Assistance SA, Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 22 860 000 euros, dont le siège social est situé au 118 avenue de Paris – 79000 Niort, immatriculée au registre du commerce des sociétés de Niort sous le numéro 320 281 025.

Les offres sur les Produits ou services souscrits par les Abonnées lient directement IMA PROTECT et les Abonnés, à l'exclusion de NEXITY.

IMA PROTECT a la charge exclusive de la vente et de la gestion des Produits et services : souscription, installation, facturation, prélèvements sur les comptes bancaires des Abonnés, gestion du contrat, gestion des alarmes et intervention, entretien et dépannage...

Bien que NEXITY facilite la relation entre IMA PROTECT et les Utilisateurs (mise en relation via l'Application, à l'exclusion de toute contractualisation), les opérations d'achat-vente et de prestations de services qui seront réalisées à la suite de cette mise en relation, interviendront directement entre IMA PROTECT et chaque Utilisateur qui seront seuls réciproquement responsables des obligations souscrites par eux dans le cadre de leurs relations contractuelles directe.

Plus généralement, NEXITY ne pourra voir sa responsabilité engagée ou recherchée à quelque titre que ce soit, au titre des relations directes entre IMA PROTECT et les Utilisateurs. NEXITY intervient en tant que courtier, elle agit en son seul nom et pour son propre compte, les engagements qu'elle souscrit n'engagent qu'elle.

Sans préjudice de ce qui précède, les Utilisateurs qui bénéficient de cette fonctionnalité pourront, via l'Application « Eugénie » :

- visualiser l'état du système d'alarme (Marche/Arrêt)
- procéder à la Mise en Marche (Totale/Partielle) du système d'alarme
- procéder à la Mise à l'Arrêt du système d'alarme

Le changement d'état du système d'alarme réalisé depuis l'Application s'effectue de façon quasi instantanée en situation optimale avec une marge de tolérance d'une minute. Néanmoins, des problèmes de connexion internet, de coupure d'électricité, de batterie faible ou nulle, ou autres problèmes éventuels peuvent empêcher la réalisation de la commande souhaitée. Nexity et ses partenaires ne pourront être tenus responsables en cas de non changement d'état commandé depuis l'Application indépendants de leurs volontés.

Il se peut également que l'état du système d'alarme dans l'Application diverge de son état réel pour les mêmes raisons évoquées ci-dessus complété de la possibilité d'un changement d'état commandé en local qui ne sera pas remonté dans l'Application. Nexity et ses partenaires ne pourront être tenus responsables en cas de remontée d'un état dans l'Application non conforme à l'état actuel de l'équipement en local indépendants de leurs volontés.

#### **4.7. Accéder à une fonctionnalité de signalement d'incident pour mise en sécurité dans les parties privatives**

- Signaler un incident dans les parties privatives par type d'incident auprès du prestataire en vigueur :
  - Plomberie, électricité, serrurerie, vitrerie, chaudière et porte de garage : lien vers le numéro de téléphone d'Europ assistance

L'Application permet aux Utilisateurs d'entrer en contact avec Europ assistance dans le cadre de la garantie 24/24 dépannage d'urgence à domicile, accordée dans les conditions ci-dessous. Il est expressément précisé qu'aucune contractualisation ne peut avoir lieu au sein de l'Application (son unique objectif est la mise en contact).

Offre réservée aux occupants d'un logement neuf construit exclusivement par Nexity (hors résidences gérées et vente en bloc) et dont le contrat de réservation est signé avant le 31/01/2019. Prestation proposée par Nexity Logement, SAS au capital de 6 561 944, 00€ - 19 rue de Vienne - TSA 60030 - 75801 Paris Cedex 08 - RCS Paris 399 381 821, en partenariat avec Europ Assistance, SA au capital de 23 601 857 €, entreprise régie par le Code des Assurances, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 451 366 405, sise 1 promenade de la Bonnette - 92230 Gennevilliers - n°ORIAS 07029463, gratuite pendant l'année suivant la livraison pour le propriétaire et le locataire occupant le bien concerné, optionnelle et payante les années suivantes. Ce service ne se substitue pas aux garanties liées à l'acquisition d'un logement neuf. Le détail des conditions peut être consulté sur [www.nexity.fr](http://www.nexity.fr).

- service offert pendant 1 an pour l'achat d'un logement neuf
- service de dépannage d'urgence à domicile en électricité, plomberie, serrurerie, vitrerie, chaudière à gaz ou électrique et porte garage
- service exécuté par des prestataires missionnés par EUROP ASSISTANCE
- interventions dans un délai de 3h
- prise en charge à hauteur de 500 € TTC maximum
- Objets connectés : lien vers [eugenie@nexity.fr](mailto:eugenie@nexity.fr)
- Alarme/télésurveillance : lien vers le numéro de téléphone d'IMA PROTECT



#### 4.8. Accéder à une fonctionnalité de signalement d'incident en parties communes au syndic Nexity Lamy

Cette fonctionnalité ne s'applique **que si** le syndic est NEXITY LAMY. Elle consiste au signalement, par l'Utilisateur au syndic de la copropriété, des incidents sur les parties communes, via l'Application. Ce signalement est transmis à NEXITY LAMY en vertu de l'exécution de son mandat de syndic (dont la contractualisation s'effectue en dehors de l'Application).

- Rédaction du dysfonctionnement en précisant l'équipement concerné
- Envoie du signalement au syndic ;
- Ajout de 3 photos possible

### 5. ACCEPTATION DES CONDITIONS – MODIFICATIONS DES CONDITIONS

L'Utilisateur reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales et déclare expressément les accepter sans réserve.

Les présentes Conditions Générales pouvant faire l'objet de modifications, les Conditions applicables sont celles en vigueur et accessibles sur l'Application, à la date de son utilisation.

L'Utilisateur reconnaît disposer de la compétence et des moyens nécessaires pour accéder aux Conditions Générales d'Utilisation depuis l'Application, avoir vérifié que la configuration informatique utilisée par lui ne contient aucun virus et qu'elle est en bon état de fonctionnement.

### 6. DISPONIBILITE DU SERVICE

La Société fait ses meilleurs efforts afin de rendre les Services disponibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, indépendamment des opérations de maintenance des serveurs ou pour les besoins de mesures de sécurité. A ce titre, la Société est tenue d'une obligation de moyen.

Il se peut qu'au cours de l'évolution dans le temps de l'Application, certains Services soient modifiés et ne fonctionnent plus. La Société ne serait alors en aucun cas responsable.

La Société pourra procéder à des mises à jour de l'Application et, à cette occasion, les Services pourront être interrompus de manière exceptionnelle.

La Société se réserve la possibilité de modifier, interrompre, à tout moment, temporairement ou de manière permanente tout ou partie des Services sans information préalable aux Utilisateurs et sans droit à indemnités, la Société ne pouvant être tenue responsable des conséquences résultant de telles interruptions ou modifications.

### 7. UTILISATION DE L'APPLICATION

Les Utilisateurs s'engagent à utiliser l'Application conformément aux dispositions des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

Ils s'engagent notamment à ne pas utiliser l'Application :

- à des fins illicites, contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs,
- en violation des dispositions des lois ou règlements applicables ou des droits d'un tiers,
- à des fins susceptibles de causer des pertes ou dommages quels qu'ils soient.

En outre, l'utilisation de l'Application est soumise aux restrictions suivantes :

- Les Utilisateurs ne doivent entreprendre aucune action visant à introduire dans les Services ou l'Application un quelconque virus, ver, défaut, cheval de Troie, logiciel malveillant ou autre élément de nature destructrice, illicite ou frauduleuse ;
- Les Utilisateurs ne doivent pas gêner ni interrompre les Services ou le fonctionnement de l'Application, ni les serveurs ou les réseaux fournissant ceux-ci ;
- Les Utilisateurs ne doivent pas faire de l'ingénierie inverse ni tenter d'extraire le code source d'un Service, de l'Application ou d'un quelconque logiciel associé, sauf dans la mesure où la législation applicable interdit expressément une telle restriction ;
- Les Utilisateurs ne doivent accéder ou tenter d'accéder à un Service ou à l'Application que par les moyens décrits dans les présentes Conditions Générales d'Utilisation.

La Société se réserve le droit de suspendre l'accès aux Services ou à l'Application aux Utilisateurs qui auraient enfreint les dispositions des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

## 8. DROITS SUR LES DONNEES AU SEIN DE L'APPLICATION

Le fonctionnement et l'utilisation de l'Application supposent l'utilisation de plusieurs données, à savoir :

- Les données des parties privatives du logement de l'Utilisateur, lesquelles appartiennent à l'Utilisateur,
- Les actualités postées par le syndic Nexity Lamy , lesquelles appartiennent à ces derniers,
- Les annonces postées par les Utilisateurs dans le cadre du Service de mise en relation avec les voisins, lesquelles appartiennent à l'Utilisateur,
- Les actualités du Quartier, qui appartiennent à l'éditeur de l'information concernant
- Les données relatives à l'alarme/télésurveillance dont le sort est encadré dans le contrat qui lie directement l'Utilisateur et IMA PROTECT.

La Société utilise l'ensemble de ces données pour faire fonctionner l'Application et les Services, et améliorer ceux-ci. Toute autre utilisation doit recueillir l'accord exprès et préalable du propriétaire de la donnée concernée.

## 9. DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE SUR L'APPLICATION

La Société et ses partenaires sont titulaires ou concessionnaires des droits de propriété intellectuelle tant de la structure générale de l'Application que de son contenu (textes, slogans, graphiques, images, vidéos, photos et autres contenus), à l'exclusion des annonces postées par l'Utilisateur dans le cadre du Service dédié à la mise en relation avec les voisins.

Toute représentation, reproduction, modification, dénaturation et/ou exploitation totale ou partielle de l'Application, des Services et/ou de leur contenu (tel que visé ci-dessus), par quelque procédé que ce soit et sur quelque support que ce soit, sans l'autorisation expresse et préalable de la Société ou de l'auteur du contenu, selon le cas, est prohibée et constitue des actes de contrefaçon de droits d'auteur.

Les marques, logos, dénominations sociales, sigles, noms commerciaux, enseignes et/ou nom de domaine de la Société et/ou de ses partenaires commerciaux mentionnés au sein de l'Application, constituent des signes distinctifs insusceptibles d'utilisation sans l'autorisation expresse et préalable de leur titulaire.

## 10. DONNEES PERSONNELLES – CNIL

Cette clause s'applique sans préjudice du traitement réalisé par les partenaires de la Société en leurs qualités respectives de responsables de traitement.

La Société telle qu'identifiée dans les définitions, responsable du traitement, 19 Rue de Vienne - TSA 50029 - 75801 PARIS Cedex 08, met en œuvre des traitements de données à caractère personnel pour permettre le fonctionnement de l'Application et de ses Services.

Les données collectées sont indispensables à l'exécution de la prestation demandée.

Elles sont conservées pendant les durées suivantes :

- Pour les actions et données générées par la Société (ex. modérateur, administrateurs...) hors Comptes domotiques : 5 ans à partir de l'action/la création de la donnée en question
- Pour les actions et données générées par les Utilisateurs hors Comptes domotiques :
  - les actions et données relatives à la création et la suppression du compte Eugénie : durée du compte augmentée de 5 ans
  - les autres actions et données Utilisateur : 5 ans à partir de l'action/la création de la donnée en question
- Pour les Comptes domotiques :
  - les données relatives à la déclaration et la configuration de l'installation et des Comptes domotiques associés, et à l'historique des états des dispositifs : durée du compte augmentée de 5 ans
  - fichiers de logs : 1 an
  - les autres actions et données : 90 jours à partir de l'action/la création de la donnée en question

Elles sont destinées à la Société, le cas échéant, à ses sous-traitants

En application de l'article 13 du Règlement Européen sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement, du droit à la portabilité et le droit de retirer votre consentement à tout moment. Ces droits s'exercent par courrier électronique adressé à : [informatique-libertes@nexity.fr](mailto:informatique-libertes@nexity.fr) ou par courrier postal à l'attention du Délégué à la Protection des Données Personnelles (DPO) NEXITY, 19 Rue de Vienne - TSA 50029 - 75801 PARIS Cedex 08, accompagné d'une copie d'un titre d'identité.

Vous disposez également d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés - 3 Place de Fontenoy-TSA 80715- 75334 PARIS CEDEX 07

Les Utilisateurs sont seuls responsables des données qu'ils communiquent au sein d'Eugénie et déclarent que les données personnelles fournies sont parfaitement renseignées et exactes.

## 11. OUTILS DE MESURE D'AUDIENCE SUR L'APPLICATION

Afin de mieux vous servir et d'améliorer l'expérience utilisateur sur notre Application, nous mesurons son audience. Les données collectées permettent de fournir uniquement des données statistiques anonymes de fréquentation (le nombre de pages vues, le nombre de visites, leur fréquence de retour,...).

## 12. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Les informations données sur l'Application n'ont pas un caractère contractuel.

L'Utilisateur est seul responsable de l'utilisation qu'il fait de l'Application et des Services.

La Société ne pourra en aucun cas être tenue responsable dans le cadre d'une procédure introduite à l'encontre de l'Utilisateur qui se serait rendu coupable d'une utilisation non-conforme de l'Application et/ou des Services qu'elle procure.

L'Utilisateur reconnaît et accepte à cet égard qu'il fera son affaire personnelle de toute réclamation ou procédure formée contre la Société, du fait de l'utilisation non-conforme par lui des Services et/ou de l'Application.

En toute hypothèse, la Société ne saurait être responsable :

- en cas d'indisponibilité de l'Application et des Services pour des raisons telles que la défaillance du réseau public d'électricité, la défaillance des réseaux câblés de télécommunications, la perte de connectivité au réseau Internet due aux opérateurs publics ou privés, notamment de l'Utilisateur, dont les causes proviennent notamment de grèves, de tempêtes, de tremblements de terre ou de toute autre cause ayant les caractéristiques de la force majeure ;
- en cas de dysfonctionnements provoqués par les mises à jour des systèmes d'exploitation du smartphone ;
- en cas de dysfonctionnement des serveurs ;
- en cas d'utilisation de l'Application ou des Services par un Utilisateur dans des conditions non-conformes aux termes des présentes Conditions Générales d'Utilisation ;
- dans les limites de la législation en vigueur, pour tout dommage indirect et ce y compris notamment les pertes de profit, de données ou toute autre perte de biens incorporels, et ce même si la Société a été informé de la potentialité de tels dommages, pouvant survenir (i) de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser l'Application et/ou les Services (ii) suite à l'accès auxdits Application, Services par un Utilisateur non autorisé.

La Société ne saurait être tenue responsable de tout dysfonctionnement de quelque nature qu'il soit relatif au smartphone de l'Utilisateur ainsi qu'à sa connexion d'accès à Internet, lors de l'accès à l'Application et plus généralement aux Services. Plus particulièrement, la Société ne saurait garantir l'Utilisateur sur les problèmes de vitesses d'accès à l'Application et/ou de vitesse de mise en mémoire du téléphone ou tablette de l'Utilisateur.

La Société n'est pas considérée comme responsable du non-respect par l'Utilisateur de ses engagements de confidentialité au titre de ses propres données personnelles et des données personnelles des Comptes domotiques secondaires qu'il rattache à son Compte domotique principal.

Le contenu des annonces postées par l'Utilisateur relève de sa responsabilité exclusive et la responsabilité de la Société ne pourra pas être recherchée à quelque titre que ce soit concernant ces contenus.

La Société ne sera pas responsable pour tout dommage causé par l'Application au smartphone/tablette et dispositif domotique de l'Utilisateur, ou aux données contenues dans celui-ci.

## 12. 13. FORCE MAJEURE

La responsabilité de la Société ne pourra pas être recherchée si l'exécution de l'une de ses obligations est empêchée ou retardée en raison d'un cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence des Tribunaux français, et notamment les catastrophes naturelles, incendies, dysfonctionnement ou interruption du réseau de télécommunications ou du réseau électrique.

## 13. INTERRUPTION – SUSPENSION - RESILIATION

La Société se réserve le droit d'interrompre de façon temporaire et/ou permanente, le fonctionnement de tout ou partie de l'Application ou des Services pour des raisons liées à la sécurité ou dans les cas prévus à l'article 7 des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

La Société se réserve le droit de supprimer l'Application des stores Apple et Google Play, à tout moment moyennant une notification préalable adressée à l'Utilisateur de 30 jours. Dans un tel cas, L'Utilisateur n'aura plus accès aux Services.

L'Utilisateur peut résilier son Compte Eugénie et son Compte domotique principal ou Compte domotique secondaire à sa demande en adressant un e-mail à : [eugenie@nexity.fr](mailto:eugenie@nexity.fr) . La résiliation aura lieu dans un délai d'une (1) semaine à compter de la demande de l'Utilisateur.

L'Utilisateur peut interrompre l'utilisation de l'Application ou des Services :

- En déconnectant son Compte Eugénie depuis l'Application
- En supprimant son Compte Eugénie, qui a aussi pour effet de supprimer son Compte domotique principal ou Compte secondaire. En cas de suppression de son Compte domotique principal, cela aura aussi pour effet de supprimer les Comptes domotiques secondaires.

## 14. PERMANENCE

La nullité d'une clause quelconque des Conditions Générales d'Utilisation n'affecte pas la validité des autres clauses ; elle se poursuit en l'absence du dispositif annulé sauf si la clause annulée rend la poursuite des relations contractuelles impossible ou déséquilibrée par rapport aux conventions initiales.

## 15. RÉCLAMATION

En cas de réclamation, l'Utilisateur peut s'adresser à :

Email de contact : [eugenie@nexity.fr](mailto:eugenie@nexity.fr)

## 16. INTITULÉ DES CLAUSES

Les intitulés portés en tête de chaque article ne servent qu'à la commodité de la lecture et ne peuvent en aucun cas être le prétexte d'une quelconque interprétation ou dénaturation des clauses sur lesquelles ils portent. En cas de difficulté d'interprétation ou de contradiction entre le contenu d'une clause et son titre, ce dernier est réputé non écrit.

## 17. DROIT APPLICABLE- ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français. Toute contestation de quelque nature qu'elle soit, relative à l'application des présentes conditions générales et à l'utilisation de l'Application, doit, à défaut d'accord amiable entre les parties, être portée devant les Tribunaux français seuls compétents.